

DÉCISION EULEX/1/2010 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**du 27 juillet 2010****relative à la nomination du chef de la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO**

(2010/431/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu l'action commune 2008/124/PESC du Conseil du 4 février 2008 relative à la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO ⁽¹⁾, et notamment son article 12, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 4 février 2008, le Conseil a adopté l'action commune 2008/124/PESC créant une mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO (ci-après dénommée «EULEX KOSOVO»).
- (2) Le 8 juin 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/322/PESC ⁽²⁾ prorogeant la mission EULEX KOSOVO jusqu'au 14 juin 2012.
- (3) En vertu de l'article 12, paragraphe 2, de l'action commune 2008/124/PESC, le Comité politique et de sécurité est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique d'EULEX KOSOVO, et notamment la décision de nommer un chef de mission,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Xavier BOUT DE MARNHAC est nommé chef de la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO, avec effet au 15 octobre 2010.

*Article 2*La décision EULEX/1/2008 du Comité politique et de sécurité du 7 février 2008 relative à la nomination du chef de la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO ⁽³⁾, est abrogée.*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable jusqu'au 14 octobre 2011.

Fait à Bruxelles, le 27 juillet 2010.

*Par le Comité politique et de sécurité**Le président*

W. STEVENS

⁽¹⁾ JO L 42 du 16.2.2008, p. 92.⁽²⁾ JO L 145 du 11.6.2010, p. 13.⁽³⁾ JO L 42 du 16.2.2008, p. 99.